

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

**MISE EN LIGNE LE 03-06-2024**

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

N° 24.105

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 mai 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENT : M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 32

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC « SOUS-TRAITÉS D'EXPLOITATION DES  
PLAGES DE LA VILLE DE ROYAN » - CHOIX DES DÉLÉGATAIRES

RAPPORTEUR : M. DURESSAY

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération en date du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à la Délégation de Service Public (DSP) pour les sous-traités d'exploitation des plages, ainsi que le contenu des caractéristiques des prestations, défini dans le rapport de présentation et que devront assurer les délégataires retenus.

A la suite de l'avis de publicité, publié sur le site de l'AMPA et au « Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics » (BOAMP), la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 18 mars 2024 afin d'examiner les plis remis (candidatures et offres). Les candidatures et les offres répondaient aux exigences de l'avis d'appel à candidature et présentaient toutes les références nécessaires, au regard des dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les candidatures et les offres ont donc été jugées recevables par la Commission.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission de Délégation de Service Public, le 18 mars 2024, qui a adopté ce rapport et a formulé l'avis d'attribution suivant :

- **Lot n°1** : « Club de Plage »,  
plage de Pontailiac : ..... Madame Blandine BRAGUIER
- **Lot n°2** : « Club de Plage »,  
plage de Pontailiac : ..... Monsieur Bernard GRESSER
- **Lot n°3** : « Espace Piscine »,  
plage du Pigeonnier : ..... Monsieur Clément RIVALIN
- **Lot n°4** : « Espace Ludique »,  
plage de la Grande Conche : ..... Monsieur Charles GALLIEN
- **Lot n°5** : « Club de Plage »,  
plage de la Grande Conche, face à la Place Foch : Monsieur Julien BERNIER
- **Lot n°6** : « Club de Plage »,  
plage de la Grande Conche, côté Lido : ..... Monsieur Mickaël BUSSIÈRE

La Commission a invité Monsieur le Maire à engager une phase de négociation pour le Lot n°1.

Au terme de cette phase de négociation, les sous-traités de concession pour l'exploitation des plages de ROYAN, valant Cahier des Charges et Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public, ont été établis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver, en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les sous-traités d'exploitation des plages de ROYAN, valant Cahier des Charges et Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public à conclure avec les candidats retenus et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à les signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la procédure de Délégation de Service Public engagée,

- Vu les pièces constituant le dossier,
- Vu le rapport de Monsieur le Maire,
- Vu le projet de contrat de Délégation du Service Public des Plages de la Ville de ROYAN, valant Cahier des Charges et Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public,
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'approuver la Délégation de Service Public pour les sous-traités d'exploitation des plages de la Ville de ROYAN comme suit :
- **Lot n°1** : « Club de Plage »,  
plage de Pontailac : ..... Madame Blandine BRAGUIER
- **Lot n°2** : « Club de Plage »,  
plage de Pontailac : ..... Monsieur Bernard GRESSER
- **Lot n°3** : « Espace Piscine »,  
plage du Pigeonnier : ..... Monsieur Clément RIVALIN
- **Lot n°4** : « Espace Ludique »,  
plage de la Grande Conche : ..... Monsieur Charles GALLIEN
- **Lot n°5** : « Club de Plage »,  
plage de la Grande Conche, face à la Place Foch : Monsieur Julien BERNIER
- **Lot n°6** : « Club de Plage »,  
plage de la Grande Conche, côté Lido : ..... Monsieur Mickaël BUSSIÈRE
- d'approuver le contrat de Délégation du Service Public des plages de la Ville de ROYAN, valant Cahier des Charges et Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le contrat de Délégation de Service Public, valant Cahier des Charges et Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juin 2024

La secrétaire de séance,



Dominique PARSIGNEAU